

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 7 octobre 2024

Délibération n° 2024_113
MANIFESTATION "LE BURCK S'ILLUMINE" : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'EDITION 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 1 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Bastien RIVIERES à Jean-Louis COURONNEAU, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Kubilay ERTEKIN à Samira EL KHADIR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER

Madame Anne Eugénie GASPARD, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac et l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck, s'associent depuis plusieurs années autour d'un évènement culturel et festif : le Burck s'illumine.

Associant les habitants à la démarche culturelle et artistique, ce temps fort qui rassemble jusqu'à 2 000 personnes, approfondit le lien entre l'activité dite permanente du Centre Social et Culturel du Burck et les actions événementielles.

Le Burck s'illumine se construit avec et pour les habitants au fil de l'année qui précède la manifestation. Il contribue à la transformation et à la valorisation de l'image du quartier.

Lors du Burck s'illumine, les artistes et adhérents mêlent leurs créations. L'attractivité de l'action permet la rencontre, l'échange et ainsi l'ouverture d'esprit. La forme est intrinsèquement conviviale. Il s'agit également de créer une dynamique à long terme avec les partenaires : des réunions partenariales et de préparation en amont sont planifiées afin de partager les choix dans l'organisation et les artistes présents.

Pour cette 14^e édition, le projet sera centré autour de la réalisation d'une fresque artistique représentant les valeurs du sport en cette année d'olympisme. L'artiste choisi, Guillaumit, illustrateur bordelais de renommée internationale, associera les habitants, écoles et partenaires tout au long du projet, de la création des dessins à la réalisation de la fresque. Le programme de la manifestation conserve ses fondamentaux par ailleurs : village d'artistes, concert et traditionnel spectacle pyrotechnique en clôture du weekend.

L'association Tournesol, centre social et culturel du Burck, coordonne l'entière organisation de ce temps fort qui bénéficie d'un rayonnement intercommunal. Fortement impliquée lors de chaque édition, la Ville de Mérignac souhaite reconduire son soutien à cette manifestation devant se dérouler les 15 et 16 novembre 2024 par une aide logistique et par le versement d'une subvention de 15 000 €. Le coût total de la manifestation est estimé à 40 523 euros suivant le budget prévisionnel ci-après :

CHARGES		PRODUITS	
Achats divers	3 150	Commune Mérignac	15 000
Sécurité	800	Agence Nationale du Sport	12 300
Spectacle pyrotechnique	4 500	Fonds propres associatifs	8 750
Animations/concerts	3 000		
Résidence d'artiste	12 300		
Village artistes + SACEM	3 000		
Salaires	9 300		
Emploi des contributions volontaires en nature	4 473	Emploi des contributions volontaires en nature	4 473
TOTAL	40 523	TOTAL	40 523

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 25 septembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € en faveur de

l'Association Tournesol, Centre Social et Culturel du Burck, pour l'organisation de l'édition 2024 du Burck s'illumine ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

N'a pas part au vote : Madame Marie-Eve MICHELET

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 7 octobre 2024



Alain CHARRIER
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.